

PROGRAMME DE FORMATION **BPJEPS (NIVEAU IV) - ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS 2025-2026**

I. Terminologie

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) atteste:

L'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

- Spécialité « Educateur Sportif »
- Mention : Activités Physiques Pour Tous

II. Description du métier

La possession du diplôme BPJEPS Activités Physiques Pour Tous (APT), confère à son titulaire les compétences suivantes dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel » qu'il assure en autonomie et en sécurité;

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

III. La certification des compétences

- Principes généraux du BPJEPS :

Pour obtenir le BPJEPS, il faut valider 4 Unités Capitalisables (UC) :

- UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques Pour Tous »
- UC 4 – Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques Pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

- Epreuves prévues par l'organisme : deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation

- Epreuves certificatives (validant les compétences attendues par le diplôme) :

Certification UC1 UC2	Production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques.	23 Juin 2026 (Rattrapage : 8 Septembre 2026)
Certification UC 3 (1ère famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 1ère famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/Juin 2026 en structure (Rattrapage Juin-Septembre 2026)
Certification UC 3 (2ème famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 2ème famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel.	Avril/Mai/Juin 2026 en structure (Rattrapage Juin-Septembre 2026)
Certification UC 4 (3ème famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 3ème famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/Juin 2026 en structure (Rattrapage Juin-Septembre 2026)

- Evaluation formatives : ces épreuves ne valent pas certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

EF 1	Présentation du projet professionnel ; de la structure d'accueil, du public et du projet pédagogique ; du projet d'évènement envisagé.	3 mars 2026
EF 2	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques en espace naturel.	12 mars 2026
EF 3	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques d'entretien corporel.	6 mars 2026
EF 4	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités et jeux sportifs	13 mars 2026

IV. La préformation

La formation BPJEPS Activités Physiques Pour Tous sera précédée **d'une préformation d'une durée de 3 semaines (84h00 du 8 au 25 septembre 2025)** pour les candidats de l'Atelier Chantier d'Insertion.

La préformation constitue une première étape vers la qualification professionnelle. C'est un moyen pour **mettre à niveau les futurs candidats sur des compétences-clés du diplôme** que constituent « l'expression orale et écrite en français ainsi que la maîtrise de l'outil informatique » et devrait permettre à terme d'assurer la réussite de leur cursus de formation.

Un repérage des niveaux est effectué de façon simple et rapide de manière à déterminer les besoins de candidats dans les domaines de compétences précités. Une formation adaptée leur est alors proposée alternant les travaux collectifs et individuels.

V. Les tests des exigences préalables (TEP)

Les tests des exigences préalables (TEP) sont organisés par l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs d'Île de France (ARFA).

Les candidats au BPJEPS Activités Physiques Pour Tous doivent obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site internet de l'ARFA pour passer les tests en question (plusieurs sessions possibles).

Les pièces à fournir, la présentation du test « Luc Léger et du parcours d'habiletés motrices, pour l'inscription au TEP sont consultables à cette adresse : <http://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/>

Le calendrier des dates de TEP peut être consulté à cette adresse : <http://www.arfa-idf.asso.fr/>

Pour s'inscrire en ligne, <http://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/tep-activites-physiques-pour-tous-4-10-uc/>

VI. Durée Maximale formation	<h3>La formation</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en centre de formation : 695h - Formation en structure ou entreprise (stage) : 450 h - Processus de certification : 15 h <p style="text-align: right;">-> Soit un volume horaire total de 1145h</p>
Conditions d'accès à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent valide. - Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an, à l'entrée en formation ; - Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : <ul style="list-style-type: none"> => Test Luc Léger => Test d'habiletés Motrices - Satisfaire aux tests de sélections (<i>entretien de motivation</i>)
	<p>La formation se déroule entre le 29 septembre 2025 et le 30 septembre 2026 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 15h à l'IFSVB/CREPS IDF/Chaville, soit 20h / semaine.</p>
	<p>Le programme de formation est défini comme suit :</p>
Formation en centre de formation	<p>Bloc 1 : Communiquer (60h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes étapes de la communication, les différents médias - Communiquer à l'écrit (maîtrise du français : grammaire, orthographe, conjugaison, syntaxe) - Communiquer à l'oral devant un public, un jury - Communiquer grâce aux nouvelles technologies (mail, Internet, Word, Excel, Ppt) <p>Bloc 2 : Concevoir et gérer des projets (160h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche Projet - Les projets de développement - Les projets pédagogiques d'animation - Suivi des projets individuels des stagiaires en structure <p>Bloc 3 : Gérer les paramètres de la séance (140h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la sécurité - Préparer la séance - Réaliser sa séance - Evaluer sa séance <p>Bloc 4 : Culture sportive, connaissances des activités Physiques et Sportives (150h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs du monde du sport en France (Les différents secteurs : marchand/non-marchand ; privé/public ; Le statut de l'Educateur Sportif ; L'association «Loi 1901» ; Esprit sportif et Olympisme) - Acquisition de connaissances générales (Anatomie, Physiologie, Apprentissage, Pédagogie, Psychologie, Sociologie) <p>Bloc 5 : Culture et connaissances des activités physiques d'entretien corporel, des activités et jeux sportifs, des activités physiques de pleine nature (180h)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logique interne - Réglementation - Techniques spécifiques <p>Les intervenants de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jacques VIEILLARD, Formateur bloc 1, 2, - Didier BARONNET, formateur bloc 3 - Sylvain LAPPAS, formateur bloc 4 - Alexandre BORNE, formateur bloc 3, 5 - Mickael CENTESIMO, formateur bloc 3, 5
Formation en entreprise	<p>Principe de l'alternance La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation.</p> <p>Déroulement La durée de la formation en entreprise est de 450h (sauf allègement, 10h hebdo, cf. VIII le planning hebdomadaire).</p> <p>Elle repose sur deux grandes transformations majeures attendues :</p> <p style="color: orange;">L'observateur à la découverte de sa structure d'accueil : s'informe, s'intègre, accueille et communique => L'animateur / développeur est intégré à la structure et participe activement à la conception de nouveaux projets</p> <p>L'animateur adjoint : participe aux situations mises en place par le tuteur, conseille, aide => L'animateur responsable d'un groupe de jeunes : prépare et conduit la séance en autonomie.</p>

VII. Le planning annuel

N° S	Nature et lieu	N° S	Deb sem	Fin sem	Dates Préfo et Form	Formation en Centre						Examen	Entreprise	
						Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend	Vol H Centre			
1	IFSVB	37	8-sept.	12-sept.	8-12 sept	6	6	6	6	6	30		0	
2	IFSVB	38	15-sept.	19-sept.	15-19 sept	6	6	6	6	6	30		0	
3	IFSVB	39	22-sept.	26-sept.	22-26 sept	6	6	6	6	6	30	6	0	
4	IFSVB	40	29-sept.	3-oct.	29 sept-3 oct	5	5		5	5	20		10	
5	IFSVB	41	6-oct.	10-oct.	6-10 oct	5	5		5	5	EP MSP 1	20	5	10
6	IFSVB	42	13-oct.	17-oct.	13-17 oct	5	5		5	5	EP MSP 1	20	5	10
7	IFSVB	43	20-oct.	24-oct.	20-24 oct	5	5		5	5	20			10
8	IFSVB	44	27-oct.	31-oct.	27 oct-31 oct	5	5		5	5	20			10
9	IFSVB	45	3-nov.	7-nov.	3-7 nov	5	5		5	5	20			10
10	IFSVB	46	10-nov.	14-nov.	10-14 nov	5	férié		5	5	15			10
11	IFSVB	47	17-nov.	21-nov.	17-21 nov	5	5		5	5	20			10
12	IFSVB	48	24-nov.	28-nov.	24-28 nov	5	5		5	5	20			10
13	IFSVB	49	1-déc.	5-déc.	1-5 dec	5	5		5	5	20			10
14	IFSVB	50	8-déc.	12-déc.	8-12 dec	5	5		5	5	20			10
15	IFSVB	51	15-déc.	19-déc.	15-19 dec	5	5		5	5	20			10
16	Congés	52	22-déc.	27-déc.	22-27 dec	Congés*	Congés*	férié	Congés*	Congés*				
17	IFSVB	1	29-déc.	2-janv.	29 dec-2 jan	5	5		férié	5	15			10
18	IFSVB	2	5-janv.	9-janv.	5-9 jan	5	5		5	5	20			10
19	IFSVB	3	12-janv.	16-janv.	12-16 jan	5	5		5	5	20			10
20	IFSVB	4	19-janv.	23-janv.	19-23 jan	5	5		5	5	20			10
21	IFSVB	5	26-janv.	30-janv.	26-30 jan	5	5		5	5	20			10
22	IFSVB	6	2-févr.	6-févr.	2-6 fev	5	5		5	5	20			10
23	IFSVB	7	9-févr.	13-févr.	9-13 fev	5	5		5	5	20			10
24	IFSVB	8	16-févr.	20-févr.	16-20 fev	5	5		5	5	20			10
25	Congés	9	23-févr.	27-févr.	23-27 fev	Congés*	Congés*	Congés*	Congés*	Congés*				
26	IFSVB	10	2-mars	6-mars	2-6 mars	5	5		5	5	EF3	20		10
27	IFSVB	11	9-mars	13-mars	9-13 mars	5	5		5	5	EF4	20		10
28	IFSVB	12	16-mars	20-mars	16-20 mars	5	5		5	5	20			10
29	IFSVB	13	23-mars	27-mars	23-27 mars	5	5		5	5	20			10
30	IFSVB	14	30-mars	3-avr.	30 mars-3 avr	5	5		5	5	20			10
31	IFSVB	15	6-avr.	10-avr.	6-10 avr	férié	5		5	5	15			10
32	IFSVB	16	13-avr.	17-avr.	13-17 avr	5	5		5	5	20			10
33	Congés	17	20-avr.	24-avr.	20-24 avr	Congés*	Congés*		UC 3 et 4	Congés*	Congés*			
34	IFSVB	18	27-avr.	1-mai	27 avr-1 mai	5	5			5	férié	15		10
35	IFSVB	19	4-mai	8-mai	4-8 mai	5	5			5	férié	15		10
36	IFSVB	20	11-mai	15-mai	11-15 mai	5	5			férié	5	15	10	10
37	IFSVB	21	18-mai	22-mai	18-22 mai	5	5			5	5	20		10
38	IFSVB	22	25-mai	29-mai	25-29 mai	férié	5			5	5	15		10
39	IFSVB	23	1-juin	5-juin	1-5 juin	5	5			5	5	20		10
40	IFSVB	24	8-juin	12-juin	8-12 juin	5	5			5	5	20		10
41	IFSVB	25	15-juin	19-juin	15-19 juin	5	5			5	5	20		10
42	IFSVB	26	22-juin	26-juin	22-26 juin	5	5		UC 1 et 2	5	20	10		10
43	IFSVB	27	29-juin	30-juin	29-juin	5	5					10		
	STRUCTURE					6	6	6		6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6		6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6		6	6			30
44	IFSVB	36	31-août	4-sept.	31 aout-4 sept									
45	IFSVB	37	7-sept.	11-sept.	7-11 sept		R UC 1 et 2					5		
46	IFSVB	38	14-sept.	18-sept.	14-18 sept									
47	IFSVB	39	21-sept.	25-sept.	21-25 sept									
48	IFSVB	40	28-sept.	30-sept.	28-30 sept									
						Volume horaire Total (hors Préformation)						695		450
						Volume horaire Total (avec Préformation)						785		

VIII. Le planning hebdomadaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h							
9h	Centre de formation Gymnase des Bas Coquarts (Bourg-la-Reine)	Centre de formation IFSVB (Bourg-la-Reine)		Salle de Fitness Complexe Sportif des Bas Coquarts (Bourg-la-Reine)	Centre de formation IFSVB (Bourg-la-Reine)		
10h							
11h							
12h			Structure d'accueil APT			Structure d'accueil APT	
13h	Centre de formation Gymnase des Bas Coquarts (Bourg-la-Reine)	Centre de formation IFSVB (Bourg-la-Reine)	10H/SEMAINE : En fonction des besoins de la structure			10H/SEMAINE : En fonction des besoins de la structure	
14h							
15h							
16h							
17h							
18h	Structure d'accueil APT						
19h	10H/SEMAINE : En fonction des besoins de la structure						
20h							

IX. Méthodes mobilisées

- Alternance de données génériques et spécifiques grâce à des retours constants entre les apports scientifiques et les exemples de terrain tirés du milieu professionnel
- Co-construction des savoirs partagés entre l'équipe de formateurs, de tuteurs et du groupe de stagiaires
- Démarche de travail inductive devant favoriser la résolution de problématiques professionnelles
- Utilisation variée de discours oraux, de rapports écrits, de supports vidéos, de travaux dirigés en sous-groupes et de lectures personnelles
- Apprentissage de l'encadrement des activités physiques pour tous par la pédagogie de la découverte expérimentale

X. Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

1. Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en activités physiques pour tous qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien.
2. Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la première famille d'activités physiques choisie parmi : activités physiques d'entretien corporel, activités physiques et jeux d'opposition ou activités physiques en espace naturel, suivie d'une soutenance et d'un entretien.
3. Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la deuxième famille d'activités physiques choisie, suivie d'une soutenance et d'un entretien.
4. Conduite d'une séance d'animation en mobilisant les techniques de la troisième famille d'activités physiques qui fait l'objet d'une soutenance et d'un entretien.

Quatre évaluations formatives (EF) :

EF1 : Présentation du projet d'action dans la structure (3 Mars 2026)

EF2 : Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques en espace naturel (12 Mars 2026)

EF3 : Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques d'entretien corporel (6 Mars 2026)

EF4 : Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités et jeux sportifs (13 Mars 2026)

Quatre évaluations certificatives (EC), valident les compétences attendues par le diplôme :

EC1 (UC 1, 2) : Présentation du projet d'action dans la structure (23 Juin 2026)

EC2 (UC 3.1) : Animation d'une séance d'animation dans une activité choisie dans l'une des 3 familles d'activités (Avril/Juin 2026)

EC3 (UC 3.2) : Animation d'une séance d'animation dans une activité choisie dans l'une des 3 familles d'activités (Avril/Juin 2026)

EC4 (UC 4) : Animation d'une séance d'animation dans une activité choisie dans l'une des 3 familles d'activités (Avril/Juin 2026)

XI. Accessibilité aux personnes handicapées

La DRAJES a mis en place une procédure permettant de faire une demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre une formation au CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.

La demande d'aménagements des épreuves doit être effectuée en amont des épreuves et de l'entrée en formation (au moins 1 mois avant).

Un dossier, téléchargeable depuis ce lien (<https://ifsvb.fr/wp-content/uploads/2024/03/formulaire-de-demande-d-am-nagement-19736.docx>) doit être complété.

Ce dossier doit être accompagné impérativement de l'avis médical du Dr Béatrice DAVENNE, médecin agréé par la fédération française handisport (FFH) et la fédération française du sport adapté ou un médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Dès le dossier complété, vous pourrez nous envoyer votre dossier de candidature avec le dossier en question.

Nous nous chargeons ensuite de vous proposer les modalités d'aménagements des épreuves au vu de l'avis médical dédié.

XII. Coût de la formation

Coût des frais pédagogiques (pour un employeur hors apprentissage) :

Session octobre 2025 : 19€ x 695h soit **13 205€** (préformation ACI incluse)

Traitemet de dossier : **Offert**

XIII. Contact

Adresse	Email	Numéro
15 Avenue de Montrouge, 92 340, Bourg-la-Reine	contact@ifsvb.fr	01.46.55.05.02